

Chapitre 3 : La méthode en onomastique

L'onomastique recourt aux méthodes de la linguistique : la description, l'observation, l'enquête et le corpus. L'enquête sert à recueillir les noms qui feront l'objet de l'étude, on peut faire recours au questionnaire afin d'avoir accès à l'information.

1. Le recueil du corpus : le corpus en onomastique est une liste représentative de noms propres. Son recueil diffère selon la branche de l'onomastique à explorer. Souvent, Un classement selon les domaines linguistiques des noms propres (arabe, berbère, français...) s'avère nécessaire afin de faciliter l'analyse. Un nom propre s'interprète selon les règles de la langue dont il est issu.

1.1. Le corpus en anthroponymie : le corpus en anthroponymie est une liste d'anthroponymes (ethnonymes, noms, prénoms, pseudonymes, sobriquets, etc.)

1.1.1. Le recueil du corpus : dans cette branche, on a deux sources précieuses pour recueillir le corpus : nous avons la consultation des registres de l'état-civil, ou des listes électorales et la consultation des annuaires téléphoniques. Le relevé se fait systématiquement, cela nous permet de relever les noms et les prénoms ordinaires. Pour relever les pseudonymes, sobriquets, pseudonymes, particules, nous faisons recours à l'enquête.

1.1.2. L'analyse du corpus : Pour les étudier, nous avons le choix entre la méthode descriptive et la méthode comparative.

1.1.2.1. La méthode descriptive :

1.1.2.1.1. La description morphologique : cette description consiste en un classement des noms selon qu'ils sont simples ou composés. S'ils sont composés, une étude des catégories grammaticales intervenant dans leur formation est nécessaire. L'étude du genre et du nombre se fait pour les deux catégories.

1.1.2.1.2. La description sémantique : pour se rendre compte du sens de chacun des anthroponymes, en posant l'hypothèse que tout anthroponyme vient d'un nom commun. Nous utilisons la méthode de la racine.

1.1.2.2. La méthode comparative : Cette dernière se fait soit entre deux périodes temporelles différentes, plus au moins éloignées ; ou entre deux lieux différents. Et là, nous feront intervenir la description morphologique (nom simple, nom composé, étude syntaxique

(substantif + adjectif, etc.)) et la description sémantique pour chacune des deux éléments de comparaison. L'observation peut être utilisée afin de rendre compte des usages anthroponymiques.

La méthode de la racine : pour le domaine maghrébin, la racine tertiaire est la meilleure méthode de rendre compte du sens des noms.

1.2. Le corpus en toponymie : le corpus en toponymie est une liste de toponymes ou microtoponymes classés selon les domaines de celle-ci.

1.3. Le recueil du corpus : dans cette branche, nous avons affaire soit à la méthode de l'enquête par le biais du questionnaire ou au relevé sur cartes géographiques (économiques, routières). Le recueil du corpus est plus au moins difficile quand les localités ne disposent pas de cartes précises, c'est souvent le cas des localités de l'Algérie. Donc, le recours à l'enquête est souvent la solution pour rassembler les toponymes.

1.4. L'analyse du corpus :

1.4.1. La description morphologique : dans cette partie du travail, la description se fait en classant les toponymes en toponymes simples ou composé, puis par la description des catégories grammaticales intervenant dans la formation des composés. Une étude du genre et du nombre du toponyme est demandée.

1.4.2. La description sémantique : elle se fait en mettant en œuvre la méthode de la racine tertiaire (domaine maghrébin et arabe) ou la racine romane (dans les autres pays). Le sens de la racine constitue le sens du toponyme. Quand la langue du toponyme n'est pas la langue d'étude, on recourt à la traduction. Les dictionnaires bilingues sont à cet effet les meilleurs en renseignement sur les différentes racines.

2. La classification des noms propres : La description sémantique débouche souvent sur une classification des noms propres selon des catégories bien précises. Nous distinguons selon les corpus :

1. Noms propres en relation avec l'homme
2. Noms propres en relation avec l'habitat
3. Noms propres en relation avec les végétaux

4. Noms propres en relation avec l'eau
5. Noms propres en relation avec le relief
6. Noms propres en relation avec les minéraux
7. Noms propres en relation avec les métiers, etc. La liste n'est pas exhaustive et ne s'applique pas à tous les corpus, donc les classifications sont une conclusion d'un travail.

3. L'interprétation des noms propres :

3.1. La méthode de la racine : cette méthode consiste à faire sortir une forme élémentaire constituée le plus souvent de trois consonnes, celles-ci servent de base à toute une famille de mots. Cette forme porte en elle le sens de ces mots. Réduire un nom propre à une racine c'est donner son sens, puisque la racine a toujours un sens. Il est parfois difficile de trouver la racine d'un nom propre, surtout s'il a changé de forme avec le temps, c'est pourquoi nous faisons intervenir la phonétique historique afin d'interpréter ceux-ci.

3.2. Le recours au dictionnaire de langue : les dictionnaires arabes et berbères sont organisés selon l'ordre alphabétique des racines. À chaque mot sa racine, ce qui facilite la recherche et l'interprétation de la racine. En cas d'étude de nom français, le recours au dictionnaire de français est nécessaire pour donner le sens exact des noms.

4. Les noms propres opaques : Les études onomastiques laissent souvent certains noms propres sans signification. Leur interprétation s'avère impossible parce qu'on ne sait pas de quelle langue ils viennent ou parce que le nom commun n'est plus en usage donc la racine n'est plus significative dans le domaine, on les appelle des noms opaques.

L'anthroponymie : étude de texte

Foudil CHERIGUEN, (2008), « Typologie des usages anthroponymiques », Essais de sémiotique du nom propre et du texte, OPU, Alger.

Problématique : peut-on élaborer une typologie anthroponymique sur le modèle toponymique ?

1. Les traits distinctifs : ils sont au nombre de quatre :

1.1. La troncation : ce procédé opère sur le plan syntagmatique, par réduction, troncation : effacement du dernier phonème au moins dans les noms courts, à deux syllabes. Quand il s'agit des noms ou prénoms longs deux ou trois syllabes ou plus. La troncation s'arrête sur une voyelle car c'est elle qui permet l'allongement.

1.2. L'altération : le prénom est altéré dans les usages à valeur généralement péjorative. Cette altération s'obtient par substitution d'un phonème à un autre ou par métathèse. Quand il s'agit d'une substitution, c'est toujours une consonne.

1.3. Simple ou composé : le nom propre composé correspond à plusieurs parties. Chacune d'elle étant susceptible d'un usage syntaxique autonome. Quand le nom propre considéré comprend une seule partie, il est dit « simple ».

1.4. Intention stylistique : cela peut être toute marque de rang, de politesse, de respect, d'affection, de considération,... ou au contraire de mépris, d'injure, de moquerie. Cette marque peut être selon le cas méliorative ou péjorative.

2. Les procédés anthroponymiques : en nombre de neuf.

2.1. La particule : la particule est tout terme qui désigne des titres honorifiques, des relations de parenté, de civilité, etc. c'est une unité lexicale suffisante pour s'adresser à une personne ou pour s'y référer. Elle peut être tronquée, contractée ou non. La particule n'est pas altérée. Elle est en elle-même une forme simple. Elle introduit dans le groupe particule+anthroponyme une intention stylistique méliorative.

Nanna, Dadda, da, monsieur, madame, si...

2.2. Le nom en apostrophe : spécifique au kabyle, il est toujours tronqué dans le cas d'interpellation. Il n'est jamais altéré dans ses syllabes maintenues. Le nom en apostrophe est simple, il ne porte pas la marque d'une intention stylistique.

Amar > ama, yacine > yaci ; brahi> brahim ; taw > tawes

2.3. Prénom ou nom ordinaire : c'est un nom propre non tronqué, ni altéré. Le plus courant existe sous forme simple. Ayant un but essentiel de désigner, il est donc dépourvu d'intention stylistique.

Jean, Guillaume, Muhand

Balzac, Sartre , Umhand.

2.4. Nom + prénom ou inversement : c'est l'usage d'un point de vue institutionnel et officiel. Ils sont tous les deux nécessaires et généralement suffisants. C'est un procédé universellement utilisé. Le nom officiel ne peut être que composé d'un prénom au moins et d'un nom de famille. Il est généralement dépourvu d'intention stylistique et il n'est jamais altéré.

Muhand Umhend

Guillaume Apollinaire

2.5. Particule+ nom et prénom (ou inversement) : ce type de procédé n'est pas altéré, ni tronqué. Il ajoute au type précédent une intention stylistique méliorative.

Si Mohand Umhend.

Monsieur Jean-Paul Sartre.

2.6. Le sobriquet (sémantique) : il est généralement mais pas exclusivement donné sous forme simple. Attribué par moquerie, donc porteur d'une intention stylistique. Il n'est pas tronqué, encore moins altéré, car il est un nom commun ou adjectif déjà en usage dans la langue.

Lebossu, Lelouche.

2.7. Le sobriquet lexical (simple) : contrairement au type précédent, il y a création du signifiant nouveau. S'il n'est pas tronqué, il est nécessairement le produit d'une altération. Il est chargé d'une intention stylistique péjorative.

Partre > Sartre ; Cherif > Chenfir.

2.8. Le sobriquet lexical composé : il présente les mêmes caractéristiques que le sobriquet lexical simple à cette différence qu'il est composé de plusieurs parties, susceptible chacune d'autonomie syntaxique.

Jean - Sol Partre.

2.9. L'hypocoristique : il peut être parfois le produit d'une troncation d'un nom ou d'un prénom originel, il n'est pas un tronqué en lui-même. Il peut être d'une ou de plusieurs syllabes dont l'une est quelque fois le redoublement de l'autre. Il présente alors un signifiant proche d'une onomatopée. Il est généralement une altération du nom originel. Il se présente sous une forme simple et exprime une intention stylistique évidente, marque de familiarité, d'affection ou de sympathie. *Zizou, Moumouh*.

	Particule	Nom en apostrophe	Nom prénom ordinaire	Nom+prénom inversement	Particule+ nom et prénom	Sobriquet sémantique	Sobriquet lexical	Sobriquet lexical composé	Hypocoristique
Tronqué	+/-	+	--	--	--	--	--	--	--
Altéré	--	--	--	--	--	--	+	+	+
Composé	--	--	--	+	+			+	+/-
Intention stylistique	--	--	--	--	+	+	+	+	+

Exercice : faites la description morphologique et sémantique des noms propres suivants

1. *Ighil El Bordj (Iyil El Berj)* : Dans le présent corpus, *ighil* constitue la base de vingt-neuf toponymes. Le terme *ighil* signifie en berbère « bras », mais en toponymie, il sert à désigner « une colline » ou encore, « une montagne en forme de bras » El bordj terme d'origine arabe signifiant « le château, la forteresse ». Donc *Ighil El Bordj* signifie « colline du château », « colline sur laquelle se trouve le château ».

2. *Ighil Rezifen (Iyil Xezifen)* : On retrouve dans le Dictionnaire de Dallet la racine 1ÇZF dont le sens est « être long, allonger, prolonger » Ainsi, on interprète *Ighil Rezifen* par « colline longue, allongée ». Ainsi, on interprète *Ighil Rezifen* par « colline longue, allongée ».

3. *Ighil Oubarouak (Iyil Uberwaq)* : Le phonème *q* n'existant pas dans la graphie française , il est noté *k* . « Colline asphodèles ».

4. *Tizi Ouaklane (Tizi Waklen)* : *Waklan* pluriel de *akli* signifiant « esclave, serviteur ».Mais si fon considère la racine *KL* connue dans *akal* : « la terre », il serait, parfois, plus juste d'interpréter *akli* par « paysan » *Tizi Ouaklane* « col des esclaves » ou « col des paysans ».

5. *Adrar Oufernou (Adrar Ufernu)* : « Montagne de l'incendie ou de la grande flamme ».

6. *Taourirt N 'Tghidet (Tawrirt N Ty idet)* : Les deux termes de ce composé sont rattachés par la particule kabyle *n* qui signifie « de ». On interprète le toponyme par « petite montagne de la chevrette ».

7. *Tignitine (Tignitin)* : Forme féminine et plurielle de *agueni* qui est un terme d'origine berbère, désignant « un terrain plat et élevé, se terminant généralement par une montée », « un plateau, terrain plat dégagé, élevé par rapport à l 'environnement ». *Agueni* est donc un nom de relief qui peut être l'équivalent de « coteau ».

8. *Aguemoune (Agemmun)* et 71. *Taguemount (Tagemmunt)* : Respectivement forme masculine et forme féminine; ils apparaissent comme noms simples mais aussi comme composants de toponymes, leur sens est : « colline ». *Taguemount* est attesté une seule fois comme nom simple, alors que *Aguemoun* est attesté deux fois comme nom simple.

9. *Djebel Djouaf Djebel Djouah (Jbel Juwa)* : Il s'agit là de variantes orthographiques. On est tenté de ramener le second composant *Juwa* au terme kabyle *Jawi* dont le sens est « encens ». *Djebel Djoua* signifierait alors « montagne de l'encens ».

10. *Achrouf (Acruf)* : « Grand rocher, précipice ».

11. *Ablat Amellal (Ablat Amellal)* : Dans le second composant de ce toponyme apparaît la racine *MLL* qui signifie « blanc » en kabyle, donc *Ablat Amellal* veut dire « pierre blanche ou rocher blanc ».

12. *Amalou (Amalu)* : Selon le Dictionnaire de Dallet, il s'agit d'un terme fréquent en toponymie, « versant le moins ensoleillé, le côté de l'ombre où la neige reste le plus longtemps (l'ubac) » .

13. *Izeghrane (Izeyran)* : Probablement la forme plurielle de *azayar* , « plaine sèche »

14. *Cap Carbon*. Le second composant de ce toponyme vient du latin *carbo, carbonis* « charbon ».

15. *Amridj (Amrij)* : Ce nom signifie en kabyle « pelouse, prairie ».

16. *Timeridjt (Timrijt)* : Forme féminine du précédent, 3. *Timeridj (Timrij)* en est une variante. Sous une forme arabisée, on retrouve :

17. *El Meurdj (El merj)* , variante de l'arabe, 5. *El Merdja (El merja)* : forme féminine, « prairie imbibée d'eau ». *Oued Es Seghir, Ighzer Temdint, Ighzer Tizi, Igzer Amerzag, Amane Semoumen, Oued Soumam, Aïn Sekhoun, Tala K'frida, Tala Amaniouaten, Tala Melloul, Oued Achaalal.*